



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 13/12/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH – Jerry TOUSSAINT – Christophe MPAGA

Excusé : Toufik HAMD AOUI

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS

Reprise du dossier

Match N° 24551928 LA PANAMICAINE / PETITS ANGES PARIS D3.B du 27/11/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : Terrain non conforme.

La DJS n'avait pas prévu la reprise de compétitions sur ce terrain, la commission donne match à jouer le 29/01/23.

SENIORS CDM COUPE

Match N° 25457197 BUTTES CHAUMONT / RC PARIS 18 coupe 75 du 18/12/22

Etant donné que l'équipe du RC Paris 18 est forfait général en championnat R3, la commission retire son équipe de la coupe, l'équipe des Buttes Chaumont est qualifiée pour le prochain tour.

SENIORS FEMININE CHAMPIONNAT

Match N° 24602428 PARIS CA 3 / COURONNES OFC D1 du 10/12/22.

Lecture de la FMI, match arrêté à la 22' sur le score de 0/5 au motif : nombre de joueuses insuffisant suite à une blessure de deux joueuses de l'équipe de COURONNES OFC.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Couronnes OFC (-1pt,0but) et donne la victoire à l'équipe de Paris CA 3 (3pts,5buts)

JEUNES

U 14

Match N° 25119183 CHAMPIONNET 2 / PETITS ANGES 3 D4.B du 26/11/22

Courriel de CHAMPIONNET du 08/12/22 contestant le 1^{er} appel de la feuille match, le match n'a pas eu lieu, motif : organisation de 2 plateaux U6-U8 le même jour.

Courriel de PETITIS ANGES du 09/12/22 nous informant que le match n'a eu lieu, motif : absence du club recevant.

Suite aux explications du club de Championnet aux fins de justifier leur absence au match, ces dernières ne sont pas probantes. En effet, les plateaux U6 ou U8 sont le samedi matin, en aucune manière cela ne pouvait perturber l'organisation du match U14 de l'après-midi.

De plus, lorsque la commission technique qui gère le football à effectifs réduits sollicite un club pour être site d'accueil, ce dernier doit immédiatement décliner l'offre s'il ne dispose pas de créneaux suffisants mais ne certainement pas demander le report d'un match officiel d'une catégorie de football à 11.

Enfin, dans le cas d'espèce, la rencontre a été maintenue à l'agenda, le club recevant devait assumer son organisation. La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de Championnet et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Reprise du dossier

Match n° 25119184 PARIS 13 ATLETICO 5 / PARIS ALESIA 3 U14D4.B du 03/12/22

lecture de la FMI, match non joué, motif absence du club visiteur.

Courriel de PARIS ALESIA du 07/12/22 précisant que la rencontre a été programmé à 12h15 sans l'accord préalable du club visiteur contrairement aux dispositions du RSG en son article 15.6.

C'est une erreur d'avoir homologué le changement d'heure du coup d'envoi sans l'accord préalable du club adverse étant donné que la plage horaire officielle est de 13H00 à 17H30.

La commission donne match à jouer le 07/01/2023.

Reprise du dossier

Match N° 25119182 SALESIIENNE 5 / PARIS ALESIA 3 U14D.B du 26/11/22.

Lecture de la FMI, match non joué, motif : aucun adulte présent pour gérer l'équipe de PARIS ALESIA ce qui a été confirmé.

La commission donne match perdu par pénalité (erreur administrative, article 40.2 du RSG 75) à l'équipe 3 de Paris Alésia (0pts, 0but) et match gagné à l'équipe 5 de la Salésienne (3Pts, 3buts).

U16

Reprise du dossier

Match N° 24558031 ANTILLAIS PARIS 19 / PUC 3 D2.A du 04/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif invoqué : terrain non disponible, bug informatique au changement de l'horaire du match.

Rapport de M. l'arbitre officiel qui indique être arrivé à 12H pour un coup d'envoi officiel à 13H, le représentant du club Antillais Paris 19 déclare que l'AOT reçue était pour un coup d'envoi à 11H mais le club n'a ni saisi dans footclub, ni envoyé de courriel au club du PUC et au district pour signaler ce changement d'horaire.

M. l'arbitre a attendu l'arrivée de l'équipe 3 du PUC avec leurs dirigeants et a établi la FMI.

Hors la présence de MM. BENGUIGUI et RIVALS, la commission donne match perdu par pénalité (erreur administrative, article 40.2 du RSG 75) à l'équipe des Antillais Paris 19 (0pts, 0but) et match gagné à l'équipe 3 du P.U.C. (3Pts, 3buts).

Match N° 24557947 AF PARIS 18 / PARIS SPORT CULTURE D2.B du 11/12/22

Lecture de la FMI, match arrêté à la 20' sur un score de 4/0, motif : nombre de joueurs insuffisant suite à une blessure de l'équipe de Paris sport culture.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Paris Sport Culture (-1pt, 0but) et donne la victoire à l'équipe de AF Paris 18 (3pts, 4buts)

Match N° 25116706 SOLITAIRES 2 / VIKING PARIS D3.C DU 11/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : terrain non programmé et non disponible.

La commission met en délibéré en attendant les renseignements complémentaires.

U18

Match N° 24552818 JAM / PARIS ALESIA D2 du 11/12/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : stade fermé

La commission demande le rapport de M. l'arbitre officiel et un justificatif des raisons de la fermeture du stade.

Reprise du dossier

Match N° 24580859 TERNES PARIS OUEST / JAM 2 D3.A du 04/12/22

Courriel de TERNES du 05/12/22 fournissant le rapport de l'arbitre bénévole confirmant l'absence du club visiteur (JAM 2) – La COC a demandé le PV de la rencontre.

Réception de la feuille de match, la commission donne match par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de la JAM et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

DIVERS TOUTES CATEGORIES

Courriel de AS GRENELLE et de POUCHET demandant à la COC si le district envisage de reporter les matches du 18/12/22 au cas où la France est qualifiée en finale de la Coupe du Monde.

La commission reportera à une date ultérieure les matches dont le coup d'envoi serait resté après 14H.

Match N°24582950 VUE D'ENSEMBLE 2 / PARIS ACASA 4 seniors D2 futsal du 10/12/22

Match homologué par erreur sans l'accord du club adverse puis reporté par le gestionnaire,

La commission ne peut prendre une décision faute de quorum, et transmet le dossier à la commission d'organisation des compétitions afin de statuer.

Suite à la transmission par la commission futsal, la commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date et un horaire de coup d'envoi à communiquer au district avant le 30/12/22. Sans réponse dans le délai imparti, les deux équipes auront match perdu par forfait.

Courriel de PANAMICAINE du 12/12/22 demandant une dérogation pour jouer tous les matches à domicile sur le terrain N° 2 à Puteaux classé T7 actuellement.

La commission accorde la dérogation pour la saison 22/23 pour toutes catégories et tous les niveaux district.

Rappel aux clubs :

Il est demandé de respecter les couleurs déclarées du club sur footclubs surtout en cas de déplacement, car en cas de couleurs approchantes le club recevant peut l'anticiper, la charge lui incombant, sans avoir la surprise de voir arriver l'équipe visiteuse avec des maillots d'une couleur inconnue.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

SOLITAIRES FC (PV du 15/11/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 15/11/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP2 (PV du 06/12/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

ESC Paris 20^{ème} (PV du 22/11/22)

ESC Paris XV (PV du 29/11/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFFP 2 (PV du 22/11/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22) annulé 09/11/22

CFPP (PV du 22/11/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES 2 (PV du 18/10/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U183^{ème} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22 (voir site)

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 05/03/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U142^{ème} tour le 26/11/22 – tirage effectué le 25/10/22

1/8 de finale le 07/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 08/01/23) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/4 de finale le 28/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 Anciens2^{ème} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 15/11/22

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 20/12/22

COUPE CDM1^{er} tour le 18/12/22 – tirage effectué le 29/11/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 20/12/22

COUPE 75 U20

1/4 de finale le 08/01/23 – tirage effectué 13/12/22

COUPE 75 U16 Amitié2^{ème} tour le 29/01/23 – tirage effectué le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage effectué le 22/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.